

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE SOCIALES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

Domaine : Sciences Politiques et sociales

CODE : 99 20 04 U35 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du,
sur avis conforme de l'ARES**

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE SOCIALES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'approprier des connaissances générales dans le domaine de la philosophie et dans le domaine de l'histoire sociale et politique contemporaine, en les reliant au champ professionnel de l'assistant social ;
- ◆ de s'initier à l'application de ces connaissances dans le champ professionnel de l'assistant social ;
- ◆ d'interroger le sens de l'action sociale.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'information pouvant être mis à disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur – C.E.S.S.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

| 3.1. Dénomination des cours | <u>Classement des cours</u> | <u>Code U</u> | <u>Nombre de périodes</u> |
|---|------------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| Histoire sociale et politique contemporaine | CT | B | 60 |
| Philosophie générale | CT | B | 20 |
| Philosophie sociale | CT | B | 22 |
| Séminaire d'analyse des problèmes sociaux | CT | F | 10 |
| 3.2. Part d'autonomie | | P | 28 |
| Total des périodes | | | 140 |

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1 Histoire sociale et politique contemporaine

- ◆ de retracer l'histoire sociale et politique de la Belgique depuis la fin du XVIIIème siècle à nos jours ;
- ◆ d'analyser les conséquences économiques et sociales de l'industrialisation, et notamment la naissance d'un mouvement ouvrier pluriel et revendicatif ;
- ◆ de définir et d'illustrer les concepts de base et les notions essentielles de l'histoire contemporaine et plus particulièrement de l'histoire politique (par exemple : laïcité, catholicisme, socialisme, marxisme, démocratie chrétienne, anarchisme, fascisme, féminisme, colonialisme, monarchie parlementaire, les trois grands clivages de l'histoire politique belge...);
- ◆ de s'approprier les concepts de base et les notions essentielles de l'histoire contemporaine et plus particulièrement de l'histoire sociale (par exemple : la démocratie politique, la démocratie sociale et économique, l'égalité, les droits de l'Homme, les classes sociales, la solidarité et la sécurité sociale, l'émergence et le développement du mouvement ouvrier, le syndicalisme, l'évolution du rôle social de l'Etat, ...)
- ◆ de retracer les origines et l'évolution du métier d'assistant social, d'identifier les événements socioculturels qui ont suscité l'émergence d'un contexte favorable à l'installation et à l'évolution du cadre légal ;
- ◆ d'identifier les institutions, les acteurs, le cadre législatif et organisationnel qui structurent les politiques d'aide sociale : aide sociale générale, aide à l'enfance, aide et protection de la jeunesse, aides aux personnes en situation de handicap, aide au logement...;
- ◆ de caractériser les populations concernées ;
- ◆ de développer un regard critique sur les politiques sociales et sur les réponses aux problématiques des populations visées mises en œuvre ;
- ◆ de situer le rôle de l'assistant social au sein des différents champs de l'action sociale.

4.2 Philosophie générale

- ◆ d'identifier les objets d'études, les concepts fondamentaux, les différentes approches et les démarches de la philosophie ;
- ◆ d'expliciter les étapes méthodologiques pour formuler une question philosophique ;
- ◆ de pratiquer la mise en doute méthodique des croyances, préjugés, représentations...

4.3 Philosophie sociale

A partir de situations exemplatives du champ professionnel de l'assistant social,

- ◆ d'expliciter le sens du questionnement philosophique dans une démarche professionnelle et dans une perspective citoyenne ;
- ◆ de développer une recherche de « sens » à un niveau personnel et professionnel en faisant référence aux concepts fondamentaux de la philosophie ;
- ◆ de comparer différentes approches philosophiques sous-jacentes aux finalités du travail social ;
- ◆ de dégager certains enjeux philosophiques et éthiques du monde contemporain.

4.4 Séminaire d'analyse des problèmes sociaux

*Au départ d'une problématique sociale,
à partir d'exemples concrets,*

- ◆ d'en cerner les causes et les conséquences et de la situer dans son contexte social, politique et économique ;
- ◆ de rechercher et d'identifier les solutions institutionnelles, associatives,...pour rencontrer le problème social ;
- ◆ de préciser le rôle de l'assistant social dans la gestion du problème ;
- ◆ de s'initier à une réflexion critique sur les politiques sociales insérées dans un environnement politique, socioéconomique, institutionnel, historique et philosophique.

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

- ◆ de définir, d'utiliser et d'illustrer différents concepts et notions de base relatifs au domaine de la philosophie et au domaine de l'histoire sociale et politique contemporaine ;
- ◆ de préciser la pertinence de ces apports conceptuels à la pratique professionnelle de l'assistant social ;
- ◆ au départ d'une situation susceptible d'être rencontrée dans un espace professionnel,
 - de relever les caractéristiques relatives aux domaines de l'histoire et de la philosophie en les reliant au champ professionnel de l'assistant social ;
 - de présenter une réflexion critique et une recherche de sens du travail social.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de pertinence des concepts mobilisés,
- ◆ le degré d'intégration des concepts,
- ◆ le niveau de précision dans les termes employés,
- ◆ le niveau de pertinence de la réflexion critique.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.